

Rapport du secrétaire (21 novembre 1952)

Département des Programmes.-

M. Rémillard pourra vous mettre plus au courant des problèmes de ce département qu'il dirige lui-même. Soulignons quels points généraux.

1-Ligne de conduite suivie.-

Les Directeurs se sont donné comme ligne de conduite de donner satisfaction à l'auditeur du poste CHFA, tout en évitant tout excès dans un sens ou l'autre et en tâchant de conserver enviable que le poste s'est acquise.

- a- au point de vue programme^s musicaux, en principe le jazz et le boogie-woogie sont bannis.
- b- la musique populaire moderne, le cow-boy, etc devraient être tenus au minimum.
- c- les programmes parlés en "langue étrangère" ne sont admis que par exception et chaque fois, ~~ix~~ les directeurs exigent une approbation explicite; le parler en langue étrangère ne doit pas dépasser cinq minutes; le texte doit être traduit et donné en français aussi. Quelques programmes ont été concédés aux Ukrainiens, Autrichiens, etc. Les programmes purement commerciaux en langue étrangère ne sont pas admis.

Depuis les débuts, le poste a eu à faire face à un dilemme. D'une part, c'est un instrument qui doit servir à la formation des auditeurs, qui doit chercher à relever leur goût graduellement. D'autre part, ~~les~~ certains auditeurs désirent des programmes dont la valeur laisse plutôt à désirer: "la Bolduc", chanteur des Prairies, soldat Lebrun, cow-boy, etc. Et de leur côté certains commanditaires se laissent influencer par cette partie des auditeurs. Quelle fut l'attitude des directeurs sur cette question?

Jusqu'ici, le poste s'était taillé une réputation enviable dans la province. Le dernier rapport de B.B.M. en fait foi. Dans tous les districts, à l'exception d'un couple, il y a plus de foyers anglais que français qui écoutent CHFA. Souvent dans la proportion de deux contre un, et davantage. C'est grâce à la valeur de ses programmes que CHFA a pu se tailler cette réputation. Et le rapport B.B.M. aura une répercussion favorable même dans le domaine financier, en prouvant aux commanditaires que nous avons un excellent marché.

Actuellement, ^{serait on craindre} ~~il est à craindre~~ que la valeur de nos programmes ^{baisse} ~~est~~ quelque peu ~~baissé~~ à certains points de vue, si on accordait une plus large part de populaire. Les programmes imposés par le réseau de Radio-Canada comportant beaucoup de "parlé" c'est autant d'élévée en programmes musicaux. Une plus grande part de populaire ne serait pas avantageuse. Afin de contourner cette difficulté, les Directeurs à une réunion récente ont stipulé que l'on ajouterait une demi-heure au "ranch 680" mais à la condition qu'on y donne de la musique légère et variée (sans cow-boy ni reel). De même, l'heure du ranch sera modifiée en y incluant de la musique telle que polka, valse, chansonnettes, etc.

Réseau français.-

L'un des faits les plus importants depuis la dernière réunion générale est sans contredit l'extension du réseau français jusque dans l'Ouest, grâce en particulier à l'intervention de M. Adrien Pouliot, Gouverneur de Radio-Canada. Notre affiliation au réseau a cependant soulevé plusieurs problèmes. Trois réunions spéciales ont eu lieu à ce sujet. La première à Montréal, en juin, et M. Mousseau fut notre délégué. La deuxième à Saskatoon en août. Le poste CHFA était représenté par MM. Gallant et Rémillard et le P. Breton. Enfin M. Rémillard fut délégué à Montréal en septembre pour régler les questions de détail, et faire plusieurs contacts. Il a fallu faire de nombreuses modifications à l'horaire pour inclure les programmes obligatoires. On espère qu'avec le temps notre affiliation nous apportera des avantages financiers, en plus des avantages au point de vue programmes. MM. Gallant et Rémillard vous mettront au courant des autres détails concernant le poste. Depuis la dernière réunion, les Directeurs du poste ont tenu 23 réunions.

Telle a été, en résumé, la vie du poste depuis la réunion générale de février.

P.E. Breton, secrétaire

P.E. Breton